

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2025

PJL D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 775)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 262

présenté par
M. Gosselin

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« aménagements »,

insérer les mots :

« , infrastructures agricoles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'ajouter les infrastructures agricoles, démolies pendant le passage du cyclone Chido, dans la reconstruction de Mayotte.

Les dégâts aux infrastructures agricoles ont d'ores et déjà des conséquences dramatiques sur la sécurité alimentaire et l'économie locale.